

**Bureau du 15 septembre 2003**

**Décision n° B-2003-1669**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située montée de la Velette et appartenant aux consorts Despierres**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une bande de terrain nu de 9 mètres carrés dépendant d'une parcelle cadastrée sous le numéro 160 de la section AM et appartenant aux consorts Despierres.

Cette parcelle, située montée de la Velette à Rillieux la Pape, a été nécessaire à l'élargissement de la voie à laquelle elle est déjà incorporée.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,